

NEWSLETTER PARTENAIRES

Septembre 2024 n°59

INFOS CAF 52

A LA UNE

Allocation de Rentrée Scolaire – 11 268 enfants bénéficiaires

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) a été versée le mardi 20/08/2024 à 6384 allocataires et 11 268 enfants haut-marnais. Le montant total versé s'élève à 4 853 286 € en Haute-Marne, soit en moyenne 760€ par famille.

Pour rappel, Le montant de l'ARS varie en fonction de l'âge des enfants :

- 416.40 € pour les enfants entre 6 et 10 ans,
- 439.38 € pour les enfants entre 11 et 14 ans,
- 454.60 € pour les enfants entre 15 et 18 ans.

L'Allocation de rentrée

LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES 2024

La Caf de la Haute-Marne est un acteur majeur des politiques de solidarité. Par son Règlement Intérieur d'Action Sociale, la Caf prend un engagement de solidarité et d'accompagnement en faveur des familles, sous la forme d'aides financières qui permettent de trouver des réponses adaptées aux besoins et difficultés des familles.

LES FAMILLES ELIGIBLES

Les aides financières individuelles s'adressent aux familles allocataires de la Caf de la Haute-Marne, ayant au moins un enfant de moins de 20 ans à charge (ou futurs parents).

Les aides sont conditionnées au quotient familial (QF), permettant d'évaluer les revenus des familles.



Pour bénéficier des aides individuelles de la Caf, la famille doit avoir un quotient familial inférieur ou égal à 500€ pour les aides à l'énergie, 750€ pour les aides aux temps libre et à 200€ pour les autres aides.

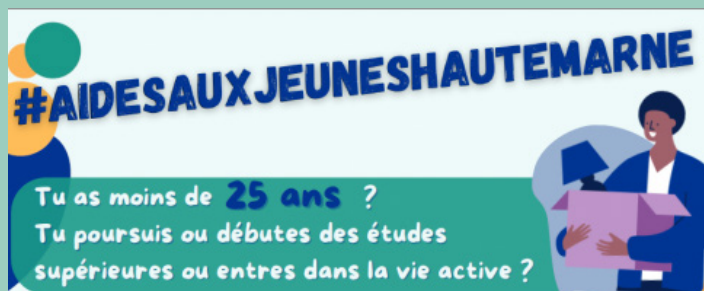
Elles sont attribuées dans la limite des fonds disponibles.



Une offre de service dédiée aux Etudiants

A l'occasion de la rentrée, la Caf propose un accompagnement spécifique aux étudiants ou parents d'étudiants, avec :

- une page spécialement conçue sur caf.fr, pour retrouver toutes les informations utiles pour faire leurs démarches auprès de la Caf,
- un Facebook Live fin août pour répondre à toutes les questions liées à la rentrée,
- une présence à différents forums et événements de rentrée, pour accompagner les jeunes dans leur démarche.



Pour aider les jeunes dans leurs démarches, la Caf de la Haute-Marne recense toutes les informations utiles et ressources, sous forme de tutoriels et vidéos :

Comment faire une demande d'aide au logement ?



RSA et Vendanges

Cette année encore, les bénéficiaires du RSA en Haute-Marne vont pouvoir cumuler salaire de saisonnier pour les vendanges et allocations. Cette mesure s'étend aux territoires viticoles du Grand Est grâce à un partenariat entre le Conseil départemental, la Caf, France Travail, la Msa et les missions locales. Ce partenariat permet la neutralisation des revenus liés aux vendanges dans le calcul de leur RSA. Un moyen de favoriser le retour à une activité professionnelle et répondre aux besoins de main d'œuvre des vignerons.

RSA / Prime d'Activité – Bien déclarer les ressources avec le Montant Net Social !

Le montant net social est obligatoire pour les demandes et les déclarations trimestrielles de RSA et de Prime d'activité. Le montant net social est présent sur les bulletins de salaire et les relevés de prestations si l'utilisateur perçoit des revenus de remplacement.

Il est directement calculé par l'employeur ou l'organisme qui verse des prestations ou indemnités.

Pour bien déclarer vos

Un guide pour la création d'une maison d'assistantes maternelles



La Caf de la Haute-Marne est présente aux côtés des familles pour répondre à leurs besoins en particulier sur les modes de garde de leur(s) enfant(s). Elle soutient l'**installation des assistantes maternelles et met à disposition pour celles qui souhaitent se regrouper un guide pour la création d'une maison d'assistantes maternelles.**

Son élaboration a été menée de façon concertée avec le service Pmi du Département de la Haute-Marne et la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne. Il constitue un outil pratique à l'usage des porteurs de projet ; il présente les étapes de création et les spécificités de ce lieu professionnel d'accueil individuel du jeune enfant : l'étude de besoin, l'agrément, le local, l'aménagement de la MAM, le statut de la MAM, la construction du projet d'accueil commun, les demandes d'aides financières, la délégation d'accueil.

Il recense les acteurs et services qui peuvent être sollicités pour accompagner les professionnelles dans leur démarche (Caf, Pmi, Msa, Relais Petite Enfance, le site monenfant.fr). Une carte du Département situe les 15 MAM ouvertes